



DELIBERATION N° 2023 - 9.1 - 68
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 27/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, DOURLLEN Aurélien, BUNIAS David, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Monsieur Aurélien DOURLLEN a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 9.1 - 68 – ANIMATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
décide les animations suivantes :

- places de cinéma
- chocolats de Noël à l'école,
- voyage des anciens
- sortie jeunes
- vœux
- repas du personnel

dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 15 novembre 2023

LE MAIRE

Hubert LECARPENTIER

